

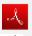
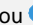




Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- 🔗 Utiliser le navigateur « Firefox »  → Logiciel disponible : [ICI](#)
- 🔗 Cliquer le bouton « Télécharger »  → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous »

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- 🔗 Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC  → Logiciel disponible : [ICI](#)
- 🔗 Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement  ou 

- Conseils pour **l'envoi du formulaire**  ou  :

- 🔗 Pensez à remplir ce formulaire électroniquement
- 🔗 Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
- 🔗 La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

Informations générales :

1) VHL : Les FCL.015(f) et FCL.725(c) précisent qu'il ne peut s'écouler plus de 6 mois entre le skill test et la demande d'apposition de la QT. Le VHL doit donc être fait, au plus tard, 6 mois après le skill test. En cas de dépassement, un réentraînement doit être fait en ATO, un nouveau skill test doit être passé puis le VHL doit être réalisé. Un dossier pour approbation de ce réentraînement doit être déposé par l'ATO dans METEOR.

Pièces à fournir :

Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.

Originale/Copie/Scan de l'Attestation de formation dans un organisme approuvé dûment complété, signé et cacheté par l'ATO.

🔗 **En plus si formation dans un autre État Membre :** Joindre un certificat d'approbation de l'organisme de formation par l'Autorité étrangère d'un État membre de l'EEE ou Suisse ayant dispensé **la formation suivie qui devra y être listée comme approuvée.**

🔗 **En plus si formation dans un autre État Membre + si la formation a été faite uniquement sur simulateur :** Joindre une attestation permettant de vérifier la réalisation de la formation en vol sur l'aéronef datée, signée et cachetée soit de l'ATO ou de l'organisme de formation ayant une AOC (spécifiquement approuvé pour ce type de formation) avec un instructeur TRI. Dans ce cas, fournir copie du certificat de l'AOC et la copie de la licence de l'instructeur. **Dans les 2 cas, cette attestation devra indiquer le détail des vols sur l'aéronef (tours de pistes) : nombre de touch and go, go around...).**

01FormExa : Originale/Copie/Scan du formulaire de compte rendu d'examen en vol réalisé avec un examinateur titulaire d'une autorisation conforme au règlement (UE) n°1178/2011 « AIR CREW » (Cf. lien internet : [ICI](#)).

Copie de l'autorisation de l'examineur ayant fait passer le test d'aptitude si cet examinateur est titulaire d'une autorisation d'examineur non délivrée par l'autorité française. Cet examinateur devra être obligatoirement sur la **NFE** « Non French Examiner List ». La page internet est disponible à l'adresse internet suivante : [ICI](#)

Originale/Copie/Scan du certificat du FSTD utilisé pendant l'examen en vol.

Pour les qualifications restreintes à un opérateur : Dans le cas où programme de qualification de type suivi est approuvé en ZFTT, la qualification de type sera restreinte à l'opérateur. Veuillez fournir une copie du « Certificate course completion » dûment complété et signé par l'ATO qui indique la compagnie dans laquelle a été effectuée le LIFUS ZFTT + Convention entre l'ATO et la Compagnie.

Pour lever la restriction d'une QT restreinte à un opérateur : Veuillez fournir une attestation de cette compagnie qui précisera que vous avez effectué les 4 décollages et atterrissages requis dans les conditions de l'ORO FC 220.

Pour les redevances, le formulaire « **143i-Formlic** » et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)






En plus, dans le cas d'une 1ère QT(A) MP :

Copie de l'ATPL(A) ou PL(A) théorique (avec les modules 032/033 si 1ère QT MP) sauf s'il a déjà été fourni. Pour la validité du PL(A), voir la note sur le site du MTES : [ICI](#).

Dans le cas d'une 1ère QT MP : Attestation de formation « Advanced UPRT » dûment complétée et signée par l'ATO (Pour les formations ayant commencé après le 20 décembre 2019) ; soit la mention « Advanced UPRT » soit la conformité au FCL.745.A doit être mentionnée sur l'attestation.



🔗 Conformément au FCL.720(a)(b)(5), vous pouvez fournir une attestation datée, signée et cachetée de **l'opérateur** certifiant que vous possédez 3 ans d'expérience sur 1 QT MP ou SP HPAC.

Si la MCC n'a pas été combinée avec la formation à la QT :

-  **Copie** de l'attestation de la formation au travail en équipage avion MCC.
-  **OU** Attestation **hélicoptère MCC** et copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 100 h sur hélicoptère multipilotes.
-  **OU** Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h sur hélicoptère multipilotes.
-  **OU** Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h en exploitation multipilotes sur avion monopilote multimoteurs, en transport aérien commercial (AirOps).
-  **OU** Équivalent MCC militaire (expérience à l'appréciation du pôle formations pour l'équivalent MCC)

Dans ce dernier cas (Équivalence MCC militaire), Il faudra fournir le « **37i-Formlic** : Formulaire de demande d'équivalence à MCC avion pour les navigants militaires » disponible à l'adresse internet suivante : [ICI](#) validé par le pôle Formation, écoles et simulateurs.

Si la MCC a été combinée avec la formation à la QT :

-  L'attestation de formation QT MP doit en faire état.
-  **OU Copie** de l'attestation de la formation au travail en équipage avion MCC.

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat				
Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse		Commune		Code postal
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence		Pays de résidence		
QT demandée		Date de délivrance de la licence Part-FCL		
Restriction à un opérateur (formation ZFTT)	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.	Levée de restriction à un opérateur (suite formation ZFTT)	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.	

2/5. Information sur l'organisme de formation ayant effectué la formation	
Nom de l'organisme	Autorité ayant approuvé cette organisme

3/5. Information sur l'examineur ayant effectué l'examen			
Date de du skill test		Nom de l'examineur	
N° Examineur		L'examineur fait-il partie de la NFE	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.

4/5. Expérience et prérequis	
Expérience PIC sur avion (Cf. FCL.720.A(b)(1))	Avoir <input type="text"/> h (70h minimum) en tant que PIC sur avions.
IR (Cf. FCL.720.A(b)(2))	Détenir ou avoir détenu une IR/ME : <input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.
Date obtention ATPL(A) ou PL(A) théorique (Cf. FCL.720.A(b)(3))	N° du certificat théorique
Formation de travail en équipage (Cf. FCL.720.A(b)(4))	Cf. Pièce à fournir en page 1 pour plus d'informations sur les documents à transmettre.

5/5. Validation des données renseignées		
Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.		
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »		
Fait à	Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
Le	1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées</u> . 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	